



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sgen@cfdsnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Le 26 juin 2017,

C.A.P.D. du 26 juin 2017 DECLARATION PREALABLE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Concernant les temps partiels sur autorisation, vous avez accordé 19 recours et en avez refusé 34. Le Sgen-CFDT dénonce de nouveau ces nombreux refus alors que les demandes sont, pour la majorité de ces enseignants, essentielles à leurs conditions de travail.

De plus, les 19 refus de temps partiels à 50% n'ont pas permis de réserver suffisamment de postes pour les PES. Ce manque de supports pour les stagiaires oblige justement 19 écoles à accueillir un PES, souvent un second, et des enseignants à temps partiel à travailler sur deux classes. Le Sgen-CFDT dénonce cette situation pour laquelle aucune concertation n'a eu lieu en amont avec les écoles concernées.

Sur les mi-temps annualisés, le Sgen-CFDT ne peut accepter votre décision d'un refus général. Elle remet en cause, qui plus est de manière tardive, les organisations professionnelles et familiales envisagées par ces personnels.

Sur cette seconde phase de mouvement, nous avons reçu de nombreuses chaînes concernant quasi exclusivement des néo-titulaires. Le Sgen-CFDT avait pourtant évoqué avec vous le souci des vœux géographiques qui ne pouvaient distribuer de façon différenciée les postes... Selon les informations que vous nous avez transmises les années précédentes, la gestion par SIAM des vœux géographiques conduit à attribuer d'abord les postes les moins sollicités. S'il est justifié et logique de ne pas affecter les T1 sur des postes en REP, ce qui était directement évité avec les postes réservés, ce sont 35 néo-titulaires supplémentaires qui, suite aux chaînes, se retrouvent aujourd'hui à nommer alors qu'un fonctionnement différent du serveur leur aurait permis d'obtenir un poste. Ces collègues se trouvent pénalisés et il faudra en tenir compte lors des affectations d'office.

En ce qui concerne la situation des 14 enseignants non promus à la hors-classe en 2016 et votre refus de leurs recours gracieux, le Sgen-CFDT continue à accompagner ces collègues et demande à ce qu'ils ne subissent pas cette grave erreur administrative. Leur passage à la Hors Classe en septembre 2017 n'est pas pour nous la réponse attendue.

Enfin, le Sgen-CFDT renouvelle ses interrogations sur les situations des psychologues scolaires et les modifications des missions des EVSD et de l'impact sur le fonctionnement des écoles.